

Lausanne, le 14 août 2017

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

ATTESTATION

délivrée à la fondation **Fair Future Foundation**, avec siège à Morges, dont le but est le suivant :

« la "Fair Future Foundation" est active dans l'éducation, l'accompagnement social et l'insertion professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes. La fondation les aide à bâtir leur avenir en tenant compte des particularités sociales et affectives, dans le respect de leurs cadres et de leurs lieux de vie, dans le but de recouvrer leur autonomie.

Les activités de la fondation sont localisées dans les villages situés sur l'île de Bali, dans les régions de « Jawa Timur » et de « West Nusa Tenggara » en Indonésie et sont intégralement dédiées à leurs habitants.


Par la construction d'une structure socio-éducative, la fondation veille à la dimension communautaire de ses actions et agit au travers de structures en milieu ouvert. »

Par décision du 9 décembre 2013 et renouvellement de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que la fondation ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

Administration cantonale des impôts

Division de la taxation

Centre de compétences Personnes physiques



Patrick Grandjean
Juriste-fiscaliste



Alexia Giese
Juriste-fiscaliste